



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du vendredi 19 novembre 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 10 novembre 2010

Publié le 22 novembre 2010

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 58

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 16

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	Mlle Stéphanie MODDE
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Philippe CARBONNEL
M. Jean ESMONIN	M. André GERVAIS	M. Alain LINGER
Mme Colette POPARD	M. Alain MILLOT	M. Franck MELOTTE
M. Rémi DETANG	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
M. José ALMEIDA	M. Christophe BERTHIER	M. Michel FORQUET
M. Jean-François DODET	M. Philippe DELVALEE	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Pierre PETITJEAN
M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. Georges MAGLICA	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Gilles MATHEY
M. Gérard DUPIRE	Mme Elisabeth BIOT	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Marie-Josèphe DURNET-	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Claude DOUHAIT	ARCHEREY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	M. Alain MARCHAND	M. Murat BAYAM
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohammed IZIMER	M. Norbert CHEVIGNY
M. Yves BERTELOOT	Mme Hélène ROY	M. Gilles TRAHARD
M. Patrick MOREAU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	

Membres absents :

Mme Nelly METGE	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT
M. Lucien BRENOT	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Michel ROTGER	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Gaston FOUCHERES	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Nicolas BOURNY	Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
M. Jean-Philippe SCHMITT	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Michel BACHELARD	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE
	Mme Joëlle LEMOUZY pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Roland PONSAA pouvoir à M. Jean ESMONIN
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Norbert CHEVIGNY.

OBJET : ENVIRONNEMENT

UIOM - Marché 201010030FM000000 - Lot n°8 : "Mise en oeuvre de canalisations pré-isolées destinées à valoriser l'énergie produite par l'UIOM" - Avenant n° 3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération n° GD2008-05-15-01 en date du 15 Mai 2008 par laquelle le Conseil de la Communauté a validé le principe de réalisation de deux lignes de TCSP et décidé du lancement de la concertation préalable, conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n° GD2008-09-25-02 en date du 25 Septembre 2008 par laquelle le Conseil de la Communauté a approuvé le bilan de la concertation préalable et décidé de le mettre à disposition du public,

Vu la délibération n° GD2008-11-12-07 en date du 12 Novembre 2008 par laquelle le Conseil de la communauté a approuvé le projet de TCSP de type tramway fer et le tracé tels que présentés en conclusion du bilan de la concertation,

Dans le cadre des travaux des deux premières lignes de tramway, il est nécessaire de procéder au déplacement des réseaux de chaleur et gaz en conflits avec la plate-forme du futur tramway. Les travaux à exécuter se situent dans l'enceinte de l'Université de Bourgogne dans le secteur du rond-point du XXIème siècle. Les adaptations apportées au réseau de chaleur tiennent compte de l'altimétrie et surcharges amenées par la création de la plate-forme du tramway de l'agglomération dijonnaise.

Il résulte de l'exécution du marché des sujétions techniques imprévisibles.

Un avenant doit donc être passé avec la société INEO Réseaux Est.

Cet avenant porte :

- sur la fourniture et la pose de canalisations destinées au transport d'eau chaude pour l'Université de Bourgogne (<110°C) entre la galerie technique existante au niveau du rond-point du XXIème siècle et le bâtiment « Halle d'Athlétisme ». Ces travaux nécessitent en particulier la reprise de canalisations et de dispositifs de dilatation en galerie technique.
- sur la pose d'une galerie en traversée de la plateforme tramway au niveau de la rue du Recteur Marcel Bouchard. Cette galerie est destinée au passage ultérieur de canalisations du réseau de chaleur.

La pose des canalisations tient compte des raccordements aux réseaux existants.

L'intervention sur le réseau de chaleur identifiée sur le territoire de l'Université de Bourgogne comprend notamment les prestations suivantes :

- terrassements (sondages de reconnaissances, sciage de revêtement de voirie, déblaiement, réglage du fond de forme, remblaiement en graves non traités, grillage avertisseur) ;
- dans le cas de pose en tranchée : fourniture et pose de canalisations en acier pré-isolées de diamètres nominaux 100 mm, dispositif de purge, dispositif de vidange, poste de détection d'humidité, vannes d'isolement pré-isolées ;
- dans le cas de passage en galerie existante : dépose et évacuation des canalisations remplacées, fourniture et pose de canalisations en acier traditionnel de diamètres nominaux 100 mm, 115 mm et 200 mm (comprenant également la mise en œuvre de 2 couches de peinture antirouille, la fourniture et pose de calorifugeage en laine de roche, la finition en toile bitumineuse), passages de cloison, vannes d'isolement, dispositif de purge, dispositif de vidange, poste de détection d'humidité ;
- remise en état (réfection de voiries enrobés, réfection trottoirs sablés, réfection de surfaces engazonnées, réfection des parois de la galerie existante).

La réalisation de la galerie sur la rue en Vieille Fourche comprend notamment les prestations suivantes :

- l'étude géotechnique du sol préalable aux travaux de terrassement, ainsi que le suivi géotechnique de l'exécution de la galerie ;

- terrassements (sciage de revêtement de voirie, déblaiement, couche de forme, lit de pose béton, remblaiement en graves non traités) ;
- mise en place de la galerie en traversée de la rue en Vieille Fourche au niveau de la rue du Recteur Marcel Bouchard sur une longueur de 29 ml ;
- création de regards d'accès à la galerie de part et d'autre de la future plateforme tramway ;
- remise en état (réfection de voiries enrobés, réfection trottoirs sablés, réfection de surfaces engazonnées).

Le montant initial de la tranche ferme du marché pour le lot 8 est de 5 142 132,70 € H.T.

La tranche conditionnelle affermie et les avenants n°1 et 2 ont porté le montant du marché à 5 585 731, 92 € HT.

Le montant du marché doit être augmenté de 234 636,19€ HT.

Le total des avenants représente une plus value de 13,19% sur le montant initial du marché.

Conformément au Code des Marchés Publics, un avenant doit donc être établi avec la société **INEO Réseaux Est** afin de prendre en considération ces modifications.

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'offres,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** l'avenant n°3 au marché **201010030FM0000000** ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cet avenant pour le bon déroulement du marché.

MARCHES PUBLICS

AVENANT : N° 3

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

(Nom, Adresse, Direction, Sous-direction, Bureau, Téléphone, Télécopie, adresse électronique)

**LE GRAND DIJON
COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE**

40, Avenue du Drapeau
21 075 DIJON CEDEX

Objet / Titulaire du marché du présent avenant :

Lot n°8 : "Mise en œuvre de canalisations pré-isolées destinées à la valoriser l'énergie produite par l'UIOM"

SNC INEO RESEAUX EST

76 Avenue Raymond Poincaré
B.P. 37851
21 078 DIJON CEDEX

Montant initial du marché :

- ◆ Tranche ferme : 5 142 132,70 € H.T.
- ◆ Tranche conditionnelle 1 : 152 369,92 € H.T. (affermie)
- ◆ Tranche conditionnelle 2 : 846 394,80 € H.T. (non affermie)

Montant total du marché : 5 294 502,62 € H.T.

Modifications successives de ce montant :

(la mention des décisions de poursuivre au présent tableau n'a qu'une valeur de récapitulation et ne saurait avoir pour effet de donner un caractère contractuel à ces décisions)

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant ⁽¹⁾
Avenant n°1			5 294 502,62 € H.T.
Avenant n°2			5 585 731,92 € H.T.
Avenant n°3			5 820 368,11 € H.T.

(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant « pour mémoire »

Marché N° 201010030FM0000000

Avenant N°

2

Page

1

/

4

Indiquer ici la nature des modifications introduites dans le marché initial.

Les travaux à exécuter sont situés dans l'enceinte de l'Université de Bourgogne dans le secteur du rond-point du XXI^{ème} siècle. Les adaptations apportées au réseau de chaleur tiennent compte de l'altimétrie et surcharges amenées par la création de la plate-forme du tramway de l'agglomération dijonnaise.

Le présent avenant porte :

- sur la fourniture et la pose de canalisations destinées au transport d'eau chaude pour l'Université de Bourgogne (<110°C) entre la galerie technique existante au niveau du rond-point du XXI^{ème} siècle et le bâtiment « Halle d'Athlétisme ». Ces travaux nécessitent en particulier la reprise de canalisations et de dispositifs de dilatation en galerie technique.
- sur la pose d'une galerie en traversée de la plateforme tramway au niveau de la rue du Recteur Marcel Bouchard. Cette galerie est destinée au passage ultérieur de canalisations du réseau de chaleur.

La pose des canalisations tient compte des raccordements aux réseaux existants.

L'intervention sur le réseau de chaleur identifiée sur le territoire de l'Université de Bourgogne comprend notamment les prestations suivantes :

- * terrassements (sondages de reconnaissances, sciage de revêtement de voirie, déblaiement, réglage du fond de forme, remblaiement en graves non traités, grillage avertisseur) ;
- * dans le cas de pose en tranchée : fourniture et pose de canalisations en acier pré-isolées de diamètres nominaux 100 mm, dispositif de purge, dispositif de vidange, poste de détection d'humidité, vannes d'isolement pré-isolées ;
- * dans le cas de passage en galerie existante : dépose et évacuation des canalisations remplacées, fourniture et pose de canalisations en acier traditionnel de diamètres nominaux 100 mm, 115 mm et 200 mm (comprenant également la mise en œuvre de 2 couches de peinture antirouille, la fourniture et pose de calorifugeage en laine de roche, la finition en toile bitumineuse), passages de cloison, vannes d'isolement, dispositif de purge, dispositif de vidange, poste de détection d'humidité ;
- * remise en état (réfection de voiries enrobés, réfection trottoirs sablés, réfection de surfaces engazonnées, réfection des parois de la galerie existante).

La réalisation de la galerie sur la rue en Vieille Fourche comprend notamment les prestations suivantes :

- * l'étude géotechnique du sol préalable aux travaux de terrassement, ainsi que le suivi géotechnique de l'exécution de la galerie ;
- * terrassements (sciage de revêtement de voirie, déblaiement, couche de forme, lit de pose béton, remblaiement en graves non traités) ;
- * mise en place de la galerie en traversée de la rue en Vieille Fourche au niveau de la rue du Recteur Marcel Bouchard sur une longueur de 29 ml ;
- * création de regards d'accès à la galerie de part et d'autre de la future plateforme tramway ;
- * remise en état (réfection de voiries enrobés, réfection trottoirs sablés, réfection de surfaces engazonnées).

Montant total de l'avenant n°3 : 234 636,19 € H.T.

Si l'avenant termine une contestation, il conviendra d'inclure une clause par laquelle les parties renoncent à tout recours contentieux pour l'objet du présent avenant.

A toutes fins utiles, il conviendra d'introduire dans tous les avenants une clause finale qui précise que les clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses précédents avenants éventuels, demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Marché N°	201010030FM0000000	Avenant N°	3	Page	2	/	4
------------------	---------------------------	-------------------	----------	-------------	----------	----------	----------

Marché tranche ferme	Total H.T. (en €) TVA 19,6 % (en €) Montant T.T.C. (en €)	5 142 132,70 <u>1 007 858,01</u> 6 149 990,71
Marché tranche conditionnelle 1	Total H.T. (en €) TVA 19,6 % Montant TTC. (en €)	776 199,00 <u>152 135,00</u> 928 334,00
Avenant N° 1	Total H.T. (en €) TVA 19,6 % Montant TTC. (en €)	- 623 829,08 <u>- 122 270,50</u> - 746 099,58
Avenant N° 2	Total H.T. (en €) TVA 19,6 % Montant TTC. (en €)	291 229,30 <u>57 080,94</u> 348 310,24
Avenant N° 3	Total H.T. (en €) TVA 19,6 % Montant TTC. (en €)	234 636,19 <u>45 988,69</u> 280 624,88
Montant du marché porté à	Total H.T. (en €) TVA 19,6 % (en €) Montant T.T.C. (en €)	5 820 368,11 <u>1 140 792,15</u> 6 961 160,26

Somme en toutes lettres :**Six millions neuf cent soixante et un mille cent soixante virgule vingt-six euros TTC.**L'avenant n°3 représente une plus value de **4,56 %** sur le montant initial du marché.Le total des avenants représente une plus value de **13,19 %** sur le montant initial du marché.

D. Signatures des parties**EXE4**

A _____, le

Visa ou avis du contrôleur financier
ou d'ÉtatLe titulaire,
(signature)La personne responsable du marché ou le représentant de la collectivité ou de
l'établissement compétent pour signer le marché
(signature)

Date d'envoi à la préfecture :

E. Notification de l'avenant**EXE4**

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A _____, le

Marché N°	201010030FM0000000	Avenant N°	3	Page	4	/	4
------------------	---------------------------	-------------------	----------	-------------	----------	----------	----------